



# CRAMC BRETAGNE

## DROITS ET DEVOIRS DE L'ARBITRE

### DROITS DE L'ARBITRE :

- Un arbitre a droit au moins à une observation/évaluation annuelle en département et deux en région.
- Tout arbitre peut prendre une année sabbatique. Il est repris à son niveau lors de son retour.
- Une absence de deux ans entraîne la perte d'un niveau.
- Un arbitre peut refuser d'aller officier lorsque le nombre de rencontres dans un week-end excède plus de 3 matchs toutes compétitions confondues.

### DEVOIRS DE L'ARBITRE :

- L'arbitre doit être licencié en tant que joueur dans un club.
- L'arbitre doit donner ses indisponibilités, un mois à l'avance au moins, et pour la saison quand c'est possible, aux répartiteurs des niveaux dans lesquels il pratique. Le droit à jouer n'entraîne pas d'indisponibilité.
- Un nombre anormalement important d'indisponibilités peut être un des critères de décision dans le classement final.
- L'absence à une rencontre doit être justifiée dans les délais les plus brefs. A défaut il commet une faute grave.

### EVOLUTION DES ARBITRES

- Tous les arbitres devront **obligatoirement se recycler** tous les ans. Ces stages de début de saison ont pour but de rassembler et former les officiels par niveau de pratique (apport de contenu technique et informations liées aux changements de règles).  
Les tests (Luc Léger et QCM) ne sont pas éliminatoires mais servent d'éléments d'appréciation pour l'évolution dans les groupes.
- **Conséquences de non participation**
  - 1/ L'absence au stage de recyclage durant la saison en cours impliquera la descente d'un niveau jusqu'au stage de rattrapage.
  - 2/ Si pas de participation au stage de rattrapage = remise à disposition du département.
  - 3/ La NON réponse aux convocations de stage de pré saison entraînera la remise à disposition du département.
- **Evolution dans les groupes :**
  - 1/ En fin de saison, un nombre de montées et de descentes est effectué par niveau d'évolution (selon besoins / effectifs).
  - 2/ A l'issue du championnat, chaque arbitre sera classé dans son groupe.
  - 4/ En cas d'arrêt une saison : reprise au même niveau la saison suivante avec évaluation dès le début de saison.

Niveau 1 →PNM

CF3 / Niveau 2 →PNF/LM1

Niveau 3 →LM2 / LF

Niveau 4 →Jeunes Ligue